

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2023

Convocation du 17 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 22 mai 2023 à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Madame Jocelyne GOUGOU, Maire.

Présents : Sandrine BUSILLET, Stéphanie ERB, Jocelyne GOUGOU, Vincent LAGUILLAUMIE Catherine LALINDE, Cédric LOUIS, Vincent LUYTON, Agnès MARANZONI, Hubert MARECHAL, Cindy MARLIN.

Absents et excusés : Joëlle ARNAUD, Samuel CARRET, Rémi CADOUX, Jean-François DUBONNET, Bernard MARECHAL.

Pouvoir : Bernard MARECHAL a donné pouvoir à Jocelyne GOUGOU.

M. Cédric LOUIS a été élu secrétaire de séance.

 Ordre du jour :

- **A)** Conventions avec le service de prévention spécialisée de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.
- **B)** Marché public restaurant scolaire et portage de repas à domicile.
- **C)** Mise en place du service conseiller en énergie partagé (CEP)
- **D)** Convention pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des poteaux d'incendie.
- **E)** Questions diverses
  1. Point sur la carrière Vicat
  2. Don d'organes
  3. Retour enquête publique chemins ruraux
  4. RH
  5. Retour des commissions

La séance débute à 19h15.

Le compte-rendu du 03 avril 2023 sera validé au prochain conseil.

Mme le Maire lit au conseil la lettre de remerciement des musiciens pour l'accueil et toute l'organisation liée au concert du 15 mai pour les enfants de l'école. Ils associent à ce courrier l'Amicale la Cascade pour le goûter qu'ils leur ont offert.

### **A) Conventions avec le service de prévention spécialisée de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.**

Mme le Maire indique que cette convention permet la gestion de ces emplois d'été par la Sauvegarde de l'Enfance. Mme le Maire et V.LAGUILLAUMIE ont reçu en mairie la personne qui aura la charge du dossier pour évoquer différents points.

Il y aura 4 emplois mineurs et 2 emplois majeurs.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2023

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à signer les conventions.

Les flyers pour les jobs mineurs et majeurs sont à distribuer dans les boîtes aux lettres de la commune. Le dépôt des candidatures se fera du 1<sup>er</sup> au 16 juin 2023.

Adopté à l'unanimité (9 voix). M Hubert MARECHAL et M. Vincent LAGUILLAUMIE sont absents.

### **B) Marché public restaurant scolaire et portage de repas à domicile.**

Mme le Maire fait part au conseil de la réunion avec la commune de Montagnole pour les repas. À la suite de cette réunion, il avait été convenu de faire un marché public regroupé. Mme le Maire avait rencontré la personne en charge de ce dossier à Montagnole pour se mettre d'accord sur les différents points. Cependant, quelques jours plus tard la commune de Montagnole nous communique sa décision de ne pas faire de marché public et de faire juste un appel à la concurrence pour la prochaine année.

Mme le Maire propose donc que la commune de Saint-Cassin lance l'appel d'offre seule. Le Marché sera sur un an renouvelable 3 fois. Une visite des lieux est obligatoire.

H.MARECHAL demande s'il n'est pas possible de faire un marché public sur 2 ans.

C.MARLIN répond que la commune peut s'engager comme elle le souhaite mais ne peut pas dépasser 4 ans.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à :

- Lancer une consultation en procédure adaptée pour la confection et la livraison de repas en liaison froide pour la cantine de la commune et le portage de repas à domicile.
- Créer, conformément à L.2113-6 de la commande publique, un groupement de commandes entre la commune et le CCAS de SAINT-CASSIN pour ladite fourniture des repas.
- Désigner la commune comme coordonnateur du groupement de commande.
- Signer la convention correspondante.
- Signer le lancement de marchés publics estimé à 55 000 € par an renouvelable pour 3 ans.

Adopté à l'unanimité (10 voix) M Hubert MARECHAL présent et M. Vincent LAGUILLAUMIE est absent.

### **C) Mise en place du service conseiller en énergie partagée (CEP)**

Mme le Maire laisse la parole à C.MARLIN. Cette dernière informe le conseil d'une proposition du SDES pour être accompagnée sur toutes les questions de transition énergétique sur la commune. Plus particulièrement sur le patrimoine bâti sur certains points qui concernent la commune comme :

- le décret tertiaire sur le groupement de bâtiment de plus de 1 000 m<sup>2</sup>,
- la rénovation de la salle des fêtes.

Nous nous posons beaucoup de questions sur la consommation d'énergie des bâtiments. La commune pourrait adhérer à ce service de conseiller en énergie partagé auprès du SDES. En s'engageant, la commune pourra être accompagnée d'un conseiller spécialisé sur les questions que nous nous posons.

Le concept de conseil en énergie partagé consiste à désigner un agent d'une autre structure intercommunale qui pourra répondre aux besoins d'une petite collectivité sur le sujet de l'énergie. A la suite de cela un bilan des consommations, une visite et un audit pourront être effectués. Un pré-diagnostic avec visite des bâtiments a été effectué il y a quelques années. Le document sera transmis aux élus.

En ce qui concerne le décret tertiaire, le CEP peut, accompagner et vérifier ce qui a déjà été fait et aider à faire des économies d'énergie sur certains délais moyen ou longs termes. L'école et la salle des fêtes sont concernées. Avec la rénovation de l'école, on peut espérer que la commune validera certains critères du décret, sinon nous serons contraints légalement à faire certaines économies énergétiques.

Mme le Maire indique que cette convention est sur 4 ans, et qu'elle est constituée de deux parties avec les prestations d'accompagnement dites de base et complémentaire. Le tarif de base est de 1€ par habitant / an pour les communes, et 50% pris en charge par le SDES.

Le tarif complémentaire est de 250€ par demi-journée.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à :

- Adhérer au service CEP proposé par le SDES concernant la gestion de l'énergie de la commune ;
- Signer la convention quadriennale d'adhésion afférente jointe en annexe de la présente délibération ainsi que les éventuels avenants supplémentaires ;
- Inscrire en temps utile les crédits de fonctionnement afférents au budget primitif de la commune.

Adopté à l'unanimité (10 voix). M. Vincent LAGUILLAUMIE est absent.

#### **D) Convention pour l'assistance à la gestion et l'exploitation des poteaux d'incendie.**

Mme le Maire informe le Conseil sur la convention des poteaux d'incendie avec Grand Chambéry pour l'entretien des poteaux d'incendie sur la commune. Nous avons 29 poteaux.

Le tarif des interventions a été délibéré lors du conseil communautaire de Grand Chambéry le 8 décembre 2022.

En adhérant à cette convention Grand Chambéry participera à hauteur de 50% des dépenses HT réalisées par la commune

Cette convention 2023 est établie pour une durée d'un renouvellement de deux fois un an.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise le Maire à :

- Signer la convention.

Adopté à l'unanimité (11 voix) M. Vincent LAGUILLAUMIE est présent.

#### **E) Questions diverses.**

**Point sur la carrière Vicat** : Nous avons reçu un courrier du préfet qui valide l'extension de la Carrière. Le dossier est à disposition des élus.

**Don d'organes** : Lors du salon des Maires d'Albertville un contact avec Greffes+ a été établi.

Le collectif Greffes+ est un collectif d'associations, de fédérations, de fondations, confronté à ces sujets délicats que sont le don d'organes et la greffe. Ce collectif propose aux communes de devenir ambassadrice du dons d'organes. Les villes ambassadrices installent un panneau aux entrées principales de leur ville et sont également invitées, à leur discrétion, d'appuyer leur démarche par plusieurs autres moyens tels que des actions de sensibilisation dans les écoles, la création d'un lieu

de mémoire en hommage aux donateurs et à leurs proches, ou encore à l'installation d'un stand de sensibilisation lors de la journée nationale du don d'organes le 22 juin. L'objectif est d'inciter les passants à réfléchir sur le sujet, et d'en discuter ensuite avec leurs proches, afin de diffuser la culture du don et d'augmenter le nombre de donateurs.

V.LUYTON n'est pas d'accord sur le fait de mettre en place un panneau.

H.MARECHAL demande s'il est possible de mettre un article dans le Petit Cassinois.

Suite aux échanges, nous allons nous renseigner pour savoir si la mise en place du panneau est obligatoire.

**Retour enquête publique chemins ruraux :** Mme le Maire fait part aux conseillers du retour du commissaire enquêteur. Au total 15 messages électroniques, 9 observations à Vimines, 5 observations à Montagnole, 2 à Saint-Cassin et 20 observations orales recueillies. Total de 59 contributions qui sont réduites à 34 observations recevables dont 8 se rapportant à Saint-Cassin. Le rapport est disponible en mairie et sera mis sur le site internet de la mairie.

**RH :** L'agent technique ne renouvellera pas son contrat fin août. L'agent de cantine ne souhaite pas non plus renouveler l'année prochaine. L'une des secrétaires de mairie sera absente pendant un mois. La mairie a déjà recruté quelqu'un pour la remplacer au niveau de la cantine. Un contact est pris avec le centre de gestion pour le remplacement au secrétariat.

**Compost :** Un questionnaire a été transmis aux habitants du chef-lieu pour savoir si la mise en place d'un compost collectif pourrait les intéresser, et s'il y aurait d'éventuels « porteurs du projet ». Nous n'avons eu que deux retours à cette date. Une communication plus large va être effectuée en publiant sur Le Petit Cassinois et sur Panneaupocket.

**Free :** Mme le Maire a reçu Free en mairie pour confirmation de l'installation de l'antenne sur la route de Montagnole. La Déclaration Préalable a été accordée.

**Travaux :** Pour donner suite à la visite de Grand Chambéry par rapport aux travaux route de la Désertaz, le parking de la Combe et le cheminement piéton route de Lélia, il a été demandé d'effectuer un relevé par un géomètre pour tous les secteurs. Grand Chambéry s'est chargé de prendre contact avec différents géomètres. Nous avons réceptionné 3 devis. Après leur étude Grand Chambéry nous conseille de signer le moins cher qui s'élève à 1 900 €. Mme le Maire l'a validé.

**Réunion AQCVC :** Mme le Maire s'est rendue à la réunion organisée à Chambéry sur les financements de projet pour les jeunes pour lesquels la commune a adhéré l'an dernier. La subvention pour les projets peut aller jusqu'à 1 000 €. L'AQCVC aide les jeunes à monter leur dossier de présentation. Il faudra à nouveau communiquer sur cette offre pour les jeunes.

### **Retour des commissions :**

**Salle polyvalente :** Une visite de la salle des fêtes a été faite avec les élus. Les travaux de la bibliothèque sont en cours. À la suite de cette réunion il a été demandé de trouver les plans de la salle, ce qui a été fait. Un pré-diagnostic du SDES a été fait en 2019. Il sera transmis aux élus. Il n'y aura pas d'intervention dans la cuisine.

**Communication :** Une liste de sujets à publier a été faite. En raison de l'absence de la secrétaire en charge de ce dossier, Le Petit Cassinois sera plus court pour le mois de juillet et le reste sera mis au mois de septembre. La date limite de mise en page sera le 11 juin.

**SIVOM :** Départ de Mme MEREL Christine qui sera remplacée par M KELLER Vincent. Ils auront un retour sur le diagnostic qui a été réalisé par Agate sur le fonctionnement actuel du Sivom lors de leur prochaine réunion.

**Mobilité :** Une réunion aura lieu la semaine prochaine en Mairie avec les Maires des Piémonts, avec l'objectif de mettre à plat les besoins des communes.

**Mini-Pelle :** La pelle n'est toujours pas choisie.

**FOOD TRUCK :** 5 juin 2023 19h00 rendez-vous avec deux jeunes qui souhaitent mettre leur food truck sur la commune. Pour information le pizzaiolo n'est plus sur la commune.

**Conseil Municipal :** Mardi 11 juillet 2023 à 19h00.

**Repas agent-élus :** Vendredi 15 septembre 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.